

Carnet de propositions

GRENELLE EN RÉGIONS

Grenelle contre les violences conjugales

CARNET DE PROPOSITIONS

ISSU DES JOURNÉES DE TRAVAIL EN RÉGIONS
DES DÉPUTÉS *La République en Marche !*

5 novembre 2019

ÉDITORIAL	3
CARTE DES DÉPLACEMENTS	4
DES DÉPUTÉS SUR LE TERRAIN	5
PRINCIPALES PROPOSITIONS	6
DÉTAIL DES PROPOSITIONS	8
DES PROPOSITIONS CONSTRUITES AVEC LES ACTEURS DU TERRAIN	25
ANNONCES DU PREMIER MINISTRE DU 3 SEPTEMBRE 2019	34

Ensemble contre les violences conjugales !

Nous avons rencontré des femmes victimes de violences qui nous ont décrit ce qu'elles avaient vécu et ce qu'elles continuent de vivre. Elles nous ont parlé de leurs blessures, de leurs peurs, de leurs agresseurs. De leurs espérances aussi. Elles nous ont parlé des difficultés qu'elles avaient dû surmonter, des personnes qui les avaient accompagnées et aidées, des combats qu'elles portent. Elles nous ont parlé de leurs enfants qui sont aussi victimes de ces violences et qu'il faut protéger.

Nous avons rencontré des policiers, des gendarmes, des magistrats, des avocats, des médecins, des psychologues, des accompagnateurs sociaux, des responsables de l'Éducation nationale, des associations, des élus locaux, des acteurs qui sont au quotidien sur le terrain. Ces acteurs, tous engagés, nous ont parlé de leur travail, des violences conjugales et intrafamiliales, des victimes qui sont aujourd'hui plus nombreuses à prendre la parole et à déposer plainte. Ils nous ont parlé des enfants qui assistent à ces violences et des agresseurs. Ils nous ont parlé de la réalité de notre société et de ses faces sombres. Ils ont partagé avec nous les dysfonctionnements qu'ils observent et qui les contraignent dans leur action. Ils nous ont présenté les dispositifs innovants et fédérateurs qu'ils mettent en place pour accompagner les victimes le mieux possible et lutter contre ce fléau.

Nous avons traversé la France et ses territoires pour mieux comprendre les ressorts des violences conjugales, pour voir ce qui ne fonctionne pas et ce que nous devons faire pour que demain plus aucune femme ne meurt sous les coups de son conjoint ou de son ex-conjoint, pour que demain les violences au sein du couple et de la cellule familiale diminuent réellement dans notre pays. Nous sommes allés à Dijon, Roubaix, Wattrelos, Rouen, Tours, Marmande, Paris, Argenteuil, Pointe-à-Pitre, Fort de France, Le Mans, Aix-en-Provence, Perpignan, Redon, Thionville, Metz, Lyon. Nous avons rencontré plusieurs centaines de personnes que nous remercions chacune pour leur accueil et le temps qu'elles nous ont accordé.

Nous avons pris le temps de retourner sur le terrain pour faire face à la réalité et construire des solutions. Les violences conjugales sont parmi les pires tant elles sont destructrices, tant elles relèvent de l'intime, tant elles sont marquantes à vie. On peut se reconstruire, mais on ne peut jamais vraiment les oublier. Elles prennent des formes multiples, souvent imbriquées les unes dans les autres. Les solutions à construire doivent prendre en compte cette réalité.

Bien entendu, les violences conjugales concernent aussi les hommes et l'ensemble des propositions que nous formulons concerne toutes les victimes de violences conjugales. Mais l'ampleur du phénomène n'est pas de même nature. En France, 120 à 150 féminicides ont lieu chaque année. En France plus de 220 000 femmes sont victimes de violences. Mais toutes les victimes ne parlent pas et toutes les violences ne sont pas encore assez prises en compte. Les violences faites aux femmes représentent en réalité la première des violences, celle qui précède toutes les autres. Elles sont un véritable fléau reflet des inégalités de notre société et des vestiges du modèle patriarcal. C'est pour cette raison que nous ne pouvons plus accepter ces violences et que nous devons aujourd'hui être toutes et tous mobilisés pour les combattre.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales lancé par le Premier ministre Edouard Philippe le 3 septembre dernier et piloté par la Secrétaire d'État Marlène Schiappa, nous tenions à prendre toute notre part dans ce combat collectif avec le soutien entier du Président de groupe Gilles Le Gendre. Voici ce que nous avons entendu, voici ce que nous proposons.

**Bérangère Couillard et
Guillaume Gouffier-Cha,**
*Pilotes du groupe de travail
sur le Grenelle des violences conjugales*

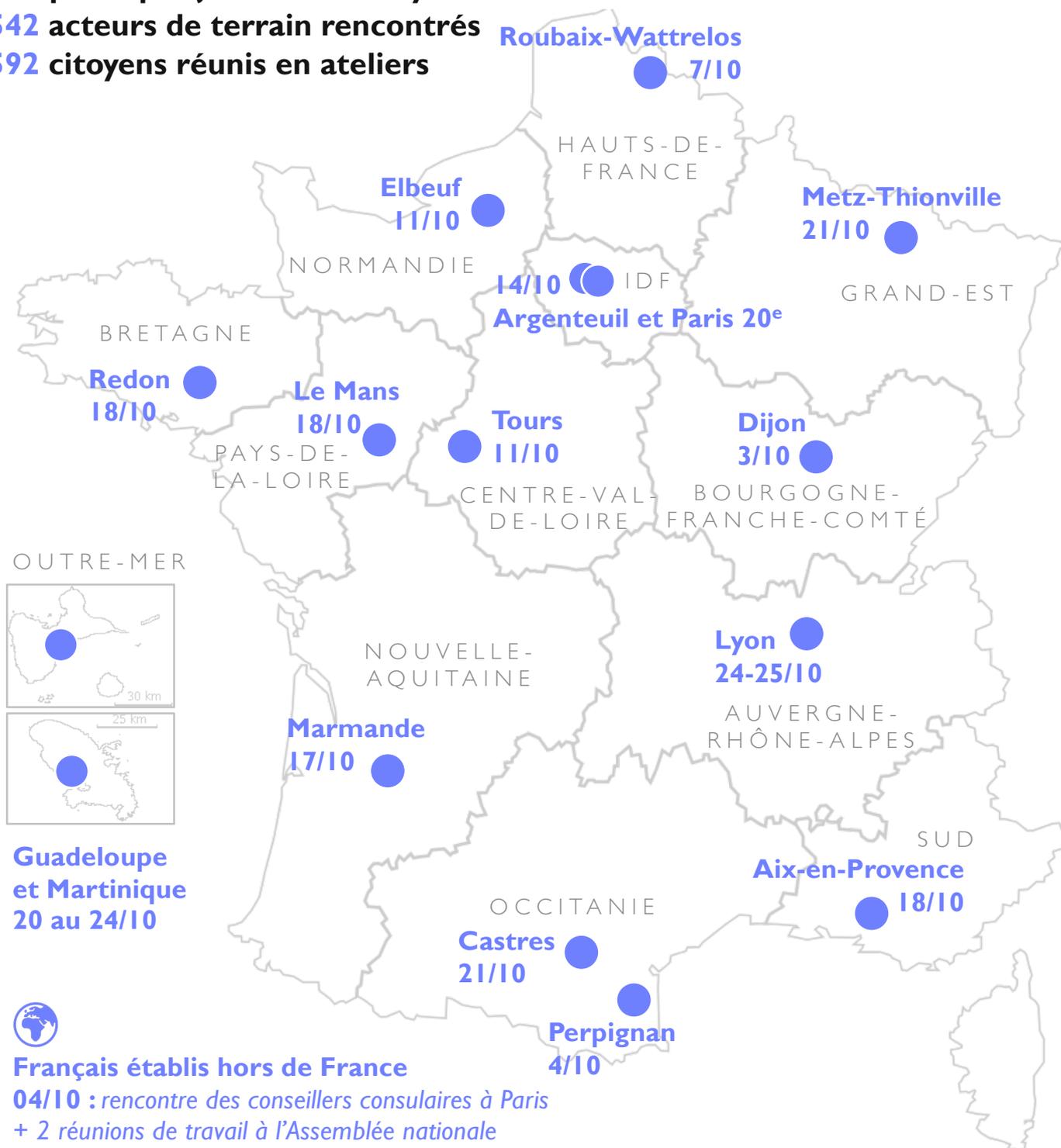
CARTE DES DÉPLACEMENTS

14 séances de travail en 3 semaines

5 députés par journée en moyenne

542 acteurs de terrain rencontrés

592 citoyens réunis en ateliers



DES DÉPUTÉS SUR LE TERRAIN

Une méthode de travail originale

Un groupe de travail de 30 députés, présidé par Gilles Le Gendre et Marie-Pierre Rixain, coordonné par Bérangère Couillard et Guillaume Gouffier-Cha.

Une volonté, **recueillir des constats et des propositions bruts directement sur le terrain** afin de les faire connaître et de les partager dans un carnet de propositions, première étape de la contribution du Groupe La République En Marche ! au Grenelle contre les violences conjugales.

Un mois, 14 journées de travail en région organisées par un binôme de députés dans chaque région avec l'objectif de visiter des structures qui pointent des dysfonctionnements ou portent des solutions, d'organiser des réunions d'échange avec l'ensemble des acteurs mobilisés dans ce combat, de dialoguer avec les citoyens sur cette grande cause avec l'organisation d'ateliers citoyens. Au cours de ces journées de travail, 542 acteurs de terrain ont été rencontrés, 592 citoyens ont participé aux différents ateliers citoyens.

Une suite, transformer ce groupe de travail en groupe de suivi de la mise en œuvre des propositions qui ressortiront du Grenelle des violences conjugales le 25 novembre 2019.

Membres du groupe de travail

Caroline ABADIE. Laetitia AVIA. Samantha CAZEBONNE. Philippe CHALUMEAU. Fabienne COLBOC. Bérangère COUILLARD. Stella DUPONT. Alexandre FRESCHI. Laurence GAYTE. Raphaël GÉRARD. Olga GIVERNET. Guillaume GOUFFIER-CHA. Perrine GOULET. Dimitri HOUBRON. Fadila KHATTABI. Amélia LAKRAFI. Fiona LAZAAR. Gaël LE BOHEC. Alexandra LOUIS. Graziella MELCHIOR. Cécile MUSCHOTTI. Catherine OSSON. Sophie PANONACLE. Damien PICHEREAU. Isabelle RAUCH. Sira SYLLA. Jean TERLIER. Stéphane TRAVERT. Nicole TRISSE.



PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Améliorer l'accueil des victimes par les forces de l'ordre**, en favorisant la confidentialité et le respect de l'intimité de la personne. Développer la présence d'intervenants sociaux et de psychologues dans les commissariats et les gendarmeries.
- **Favoriser la prise en charge juridique des victimes** : assistance obligatoire sous ordonnance de protection, groupe d'avocats par barreaux spécialisés sur les violences conjugales pouvant être commis d'office ou sollicités au titre de l'aide juridictionnelle.
- **Généraliser les filières d'urgence au sein des tribunaux** permettant le rapprochement du juge pénal et du juge civil, adaptées aux réalités territoriales.
- **Développer les lieux de prise en charge globale de la victime** : médical, police/justice, associatif/social, permettant actes médicaux et juridiques. Pour assurer le financement de ces structures, créer une Mission d'intérêt général violences conjugales / violences sexuelles.
- **Prise en charge par la sécurité sociale des frais d'accompagnement psychologique de la victime.**
- **Mettre en place un parcours de soin pris en charge par la sécurité sociale dans la durée pour les enfants témoins ou victimes de violences intrafamiliales.**
- **Favoriser la mise en place et le financement de lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes** (associations, hébergement, psychologue, assistantes sociales, conseil juridique).
- **Créer davantage de places pour les femmes victimes de violences en hébergement d'urgence dans des structures non mixtes**, pour des séjours courts de plusieurs jours, et des hébergements pour des durées de plusieurs mois.
- **Favoriser le maintien et le retour à l'emploi** en créant un congé pour « événements familiaux graves » dans le code du travail qui permettrait aux victimes de violences de prendre un temps nécessaire dans ses démarches (judiciaire, accompagnement social) et sa reconstruction sociale et psychologique ; et en favorisant la création d'un parcours de retour vers l'emploi spécifique aux victimes afin d'assurer une meilleure réinsertion professionnelle (parcours emploi compétences).

PRINCIPALES PROPOSITIONS

- **Suspendre l'autorité parentale de manière immédiate en cas de féminicide** ou de tentative de féminicide en présentiel, et dès le prononcé de l'ordonnance de protection.
- **Développer les lieux médiatisés de passage de bras et des solutions sécurisées évitant le contact entre les parents pour l'exercice du droit de visite des enfants.**
- **Transmettre toute main courante déposée en matière de violences intrafamiliales à un référent hiérarchique, et en informer le Procureur (qui pourra, s'il l'estime nécessaire, ouvrir une enquête).**
- **Créer des parcs d'hébergement d'urgence en structure dédiée pour placer et isoler les conjoints violents dès leur éviction, avec la mise en place systématique d'un suivi psychologique individualisé.**
- **Renforcer la coordination des acteurs par la mise en place de conventions départementales permettant de partager le secret professionnel.**
- **Permettre aux professionnels de santé de signaler une situation de violence.**
- **Faire du 3919 un numéro accessible 24h/24, adapté à tous les territoires de la République. Soutenir les numéros d'écoute locaux en Outre-Mer.**
- **Mettre en place une politique de prévention volontariste en introduisant notamment un volet dédié aux jeunes générations.**
- **Développer les conventions avec des taxis en milieu rural pour la mobilité des femmes victimes de violences conjugales.**
- **Soutenir le développement de la recherche sur les différentes formes de violences conjugales** (physiques, économiques, administratives, psychologiques, numériques). Promouvoir la recherche sur le rôle des addictions et leur prise en charge.
- **Mettre en place des dispositifs spécifiques à destination des Français vivant à l'étranger.**

Détail des propositions

**RECONNAISSANCE DES VIOLENCES
CONJUGALES**

**ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION
JUDICIAIRE DES VICTIMES**

ACCOMPAGNEMENT DES VICTIMES

PARENTALITE / PROTECTION DES ENFANTS

PRISE EN CHARGE DES AUTEURS

COORDINATION DES ACTEURS

PREVENTION ET FORMATION / EDUCATION

**LES FRANÇAIS VICTIMES DE VIOLENCES
CONJUGALES A L'ETRANGER**



Notre constat

Les violences conjugales sont une réalité dans notre société que nous devons combattre. Pourtant, nous les connaissons mal. Nous connaissons mal les différentes formes qu'elles peuvent prendre, physiques, psychologiques, numériques, économiques, administratives et nous connaissons mal le continuum qu'elles constituent. Nous avons souvent des difficultés à les caractériser et donc à correctement protéger et accompagner les victimes de violences conjugales.

Par ailleurs, ces violences restent trop souvent minimisées ou banalisées, tout comme leurs impacts sur la vie entière de la victime et de ses enfants. Elles sont encore souvent ramenées à des histoires sentimentales, alors même qu'il s'agit de délits ou de crimes. Alors même qu'il s'agit de violences d'une particulière gravité. La parole de la victime est relativisée et remise en question, alors même que ces violences la détruisent et la poursuivent toute sa vie.

Nos propositions

- **Soutenir la recherche sur les différentes formes de violences conjugales (économiques, administratives, psychologiques, numériques). Promouvoir la recherche sur le rôle des addictions et leur prise en charge.**
- **Mieux reconnaître les différentes formes de violences qui existent (économiques, administratives, psychologiques, numériques) et la spécificité des violences conjugales dans les sociétés dites d'interconnaissance (comme dans les îles).**
- **Mieux prendre en compte la parole des femmes.**
- **Reconnaître le féminicide dans le cadre d'une proposition de résolution.**
- **Rappeler à tous les professionnels le caractère aggravant de toutes les violences conjugales.**
- **Accompagner la mise en place de politiques pénales de répression des violences conjugales dans chaque juridiction, ces violences étant spécifiques.**
- **Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les cyberviolences et sur leurs conséquences dans le cadre des violences conjugales.**
- **Travailler sur la reconnaissance du suicide forcé dans le cadre de violences conjugales (l'incrimination existant déjà : article 223-13 du code pénal).**
- **Introduire les violences conjugales dans les formations des journalistes afin que celles-ci ne soient pas banalisées ou minimisées dans les médias.**

Bonnes pratiques

- ✓ *La campagne sur le numéro d'écoute 3919 début septembre a été très efficace et a réellement contribué à faire changer le regard de tous sur les violences conjugales et à libérer la parole.*
- ✓ *Au parquet de Pontoise, mise en place d'une politique pénale volontariste en matière de traitement des affaires de violences conjugales en priorisant et en demandant toujours la sanction la plus lourde.*
- ✓ *Le film « Jusqu'à la garde » a une valeur pédagogique indéniable : il a été projeté à l'Assemblée nationale pour lancer les travaux des parlementaires sur les violences conjugales.*



Notre constat

Nous avons entendu des victimes décrire les conditions dégradées du commissariat où elles avaient été dénoncer les violences qu'elles avaient subies de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint. Des lieux déshumanisés, froids, peu accueillants, ne donnant pas confiance en soi ni ne garantissant la confidentialité de la parole délivrée. Nous avons entendu des policiers en attente de locaux rénovés, de formations et d'outils adaptés au recueillement de la parole des victimes de violences conjugales et au traitement de ces affaires.

Nous les avons aussi entendus nous dire le manque de moyens qu'ils ont pour traiter au mieux ces affaires alors même que celles-ci sont en augmentation du fait de la libération de la parole.

Nous avons entendu des victimes nous dire leur désarroi face à la justice, face aux procédures compliquées, face à l'absence de communication entre les juges civils et pénaux, face à la difficulté de trouver un avocat pouvant traiter les affaires de violences conjugales. Nous avons entendu des victimes renoncer à poursuivre leur agresseur en raison du coût et du temps que cela représente. La réponse pénale n'est pas forcément à la hauteur des faits. Nous avons entendu des juges et des avocats qui avaient conscience des difficultés de notre justice mais qui étaient déterminés à apporter des solutions pour garantir aux victimes un meilleur accompagnement judiciaire et une protection efficace le plus rapidement possible.

Nos propositions

Accueil au commissariat et en gendarmerie

- **Améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats et gendarmeries, en favorisant la confidentialité et le respect de l'intimité de la personne.**
- **Développer la présence d'intervenants sociaux et de psychologues dans les commissariats et les gendarmeries.**
- **Mieux informer les présumées victimes sur les avantages et les inconvénients de la main courante et de la plainte.**
- **Instaurer la communication systématique des coordonnées des associations au moment du dépôt d'une plainte ou d'une main courante / orienter la victime vers un acteur de prévention.**
- **Développer un formulaire d'autorisation de la victime à transmettre son contact aux associations.**
- **Diffuser un formulaire d'auto-diagnostic à remplir par la victime en attendant de déposer plainte/main courante pour les victimes de violences conjugales.**
- **Transmettre toute main courante déposée en matière de violences intrafamiliales à un référent hiérarchique, et en informer le Procureur (qui pourra, s'il l'estime nécessaire, ouvrir une enquête).**
- **Généraliser un canevas d'entretien pour les officiers de police judiciaires avec les questions clés à poser.**
- **Créer une plateforme dédiée aux places d'hébergement d'urgence accessible aux forces de l'ordre et aux associations afin d'avoir connaissance des places disponibles.**

ACCOMPAGNEMENT ET PROTECTION JUDICIAIRE DES VICTIMES



Bonnes pratiques

- ✓ *Commissariat de Tours : un local est destiné aux associations d'accompagnement des victimes de violences conjugales.*
- ✓ *Commissariat du 20ème arrondissement de Paris : dès lors qu'une personne vient pour dénoncer des faits de violences conjugales, elle est orientée au premier étage du commissariat vers un bureau spécifique garantissant la confidentialité des échanges (elle n'attend pas dans la salle d'attente). Par ailleurs, la psychologue, l'assistante sociale et les enquêteurs ont leurs bureaux côte à côte.*
- ✓ *Commissariat de Dijon – brigade spécialisée : Lorsqu'une personne vient déposer une main courante parce qu'elle a été victime de violences conjugales, et qu'elle refuse de déposer plainte, cette main courante est immédiatement transmise à l'assistante sociale du commissariat afin qu'elle puisse se rapprocher de la personne et lui proposer un accompagnement social. Cette main courante est également communiquée au procureur.*
- ✓ *Commissariat de Chennevières, Val-de-Marne : lorsqu'une victime vient déposer plainte ou une main courante, avant d'être reçue elle remplit en salle d'attente un formulaire d'autodiagnostic posant des questions précises sur la nature des violences, et abordant notamment la question des violences économiques, administratives, sexuelles, etc.*

Nos propositions

Droit des victimes – Aide juridictionnelle

- **Favoriser la prise en charge juridique des victimes : assistance obligatoire sous ordonnance de protection, groupe d'avocats par barreaux spécialisés sur les violences conjugales pouvant être commis d'office ou sollicités au titre de l'aide juridictionnelle.**
- **Octroyer d'office aux femmes victimes de violences conjugales l'aide juridictionnelle provisoire dès le dépôt de plainte.**
- **Délivrer automatiquement la plainte à la victime et les résultats de l'examen médical (certificat médical délivré par les UMJ sollicités par réquisition judiciaire).**
- **Mettre fin à l'obligation/la possibilité de fournir au conjoint violent les coordonnées des enfants en cas de déménagement de la victime.**

Bonne pratique

- ✓ *Tribunal de Grande Instance de Rouen : organisation d'un groupe d'avocats spécialisés et formés sur les violences conjugales. Communication publique de la liste de ces avocats.*



Nos propositions

Ordonnance de protection

- Supprimer la notion de danger pour émettre une ordonnance de protection.
- Assistance juridique obligatoire à toutes personnes sous ordonnance de protection.
- Clarifier la procédure de demande d'ordonnance de protection.
- Faire connaître l'ordonnance de protection et former les avocats à sa demande.

Téléphone Grave Danger – TGD

- Mettre en œuvre des procédures rapides et volontaristes pour avoir accès au TGD ; cadrer la loi pour faciliter l'attribution tout en veillant au respect de la liberté individuelle.
- Accélérer le déploiement des téléphones grave danger dans tous les territoires.
- Former les avocats, et l'ensemble des accompagnants, au processus d'attribution du TGD.
- Faire un audit de l'efficacité de l'intermédiaire Allianz Assistance.

Bracelet anti rapprochement

- Mise en place d'une mission de suivi du déploiement de ce dispositif.

Organisation du traitement des violences conjugales par les tribunaux

- Généraliser la filière d'urgence au sein des tribunaux permettant le rapprochement du juge pénal et du juge civil, adaptée aux réalités territoriales.

Cyberviolences - violences numériques

- Généraliser le questionnement systématique par les forces de l'ordre pour faciliter le repérage des cyberviolences conjugales.
- Lutter contre tous les outils de harcèlement : afficher sur les outils et logiciels de surveillance (logiciel espion) le fait que leur utilisation à des fins malveillantes est un délit - interdire l'utilisation de ces logiciels pour contrôler des adultes.



Notre constat

Les différents déplacements que nous avons effectués nous montrent à quel point il est important d'accompagner les victimes depuis la dénonciation jusqu'à la réinsertion. Un long travail d'accompagnement et de soutien est nécessaire pour les aider dans la reconstruction de leur vie.

Il est essentiel d'inciter les victimes à dénoncer les faits, mais cela ne doit pas s'arrêter là. Trop souvent, les victimes se retrouvent isolées, démunies et désemparées. Nous devons proposer des solutions permettant de soutenir et d'accompagner les victimes lorsqu'elles ont décidé de franchir le pas.

L'accompagnement des victimes tant sur le court que sur le long terme doit être une priorité. Et cela doit se faire de manière pluridisciplinaire afin d'être efficace.

Nos propositions

Prise en charge médicale

- **Développer les lieux de prise en charge globale : médical, police/justice, accompagnement associatif et social, permettant les actes médicaux et le dépôt de plainte. Pour les financer, créer une MIG - Mission d'intérêt général violences conjugales / violences sexuelles.**
- **Développer des unités médico-judiciaires dans chaque département, coordonnées par des centres régionaux de psycho-traumatologie, afin de systématiser le recueil précoce d'éléments de preuve, indispensable à la procédure.**
- **Généraliser la possibilité de déposer plainte à l'hôpital.**
- **Former les médecins afin qu'ils puissent recueillir convenablement les preuves à produire en justice, consigner les preuves, les conserver dans un « recueil de signalements sans plainte » accessible à la justice.**
- **Développer des mallettes « kit » permettant de faire les bons prélèvements avec une notice précise (maevas).**
- **Former les médecins afin de permettre l'amélioration de l'identification des victimes et des conseils à délivrer (par exemple, les encourager à se diriger vers les UMJ) ainsi que le signalement (levée du secret médical).**
- **Harmoniser les calculs des incapacités totales de travail (ITT) au niveau national.**
- **Assurer la prise en charge par la sécurité sociale des frais d'accompagnement psychologique de la victime.**
- **Instruction ministérielle aux ARS pour le financement de postes de psychologues en lien avec les violences conjugales dans les services les plus concernés.**

Bonnes pratiques

- ✓ *Au CHI d'Elbeuf-Louviers-Val de Reuil, la section EHMAVi (Équipe mobile hospitalière d'aide aux victimes de Violences conjugales) regroupe urgentistes, un psychiatre, un psychologue, une assistante sociale, un cadre socio-éducatif, en relation avec la police et les associations. Tout le personnel hospitalier (des secrétaires aux urgentistes) a été formé pour repérer les violences conjugales et orienter ces patients.*
- ✓ *A Tours, le centre d'accueil et d'orientation des femmes de violences permet 7 jours sur 7 une prise en charge à la fois médicale, judiciaire, psychologique et sociale en cœur de ville dans un lieu dédié. Ce lieu repose sur une convention multipartite entre SOS Médecins, le procureur, les services de police, le CHRU, des acteurs associatifs et les taxis de Tours.*



Nos propositions

Prise en charge sociale

- Favoriser la mise en place et le financement de lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation (associations, hébergement, psychologue, assistantes sociales, conseil juridique).
- Assurer un accompagnement de la victime, de son dépôt de plainte/main courante à sa reconstruction après le jugement.
- Concernant le financement de l'action des associations, pérenniser les financements en les rendant pluriannuels. Développer des conventions pluriannuelles.
- Permettre que la CAF puisse être avertie de la situation et ainsi ouvrir un compte annexe pour la victime afin que cette dernière puisse bénéficier de la totalité de ses allocations et donc rester autonome.
- Rendre « plus humains » les outils informatiques dont se servent les associations pour le suivi des victimes et des demandeurs d'hébergement.
- Développer les conventions avec des taxis en milieu rural pour la mobilité des femmes victimes de violences conjugales.
- Développer la téléconsultation (médecin, avocat, association) dans des secteurs où tout le monde se connaît (sociétés de l'interconnaissance, par exemple les îles ultra-marines).

Hébergement / Logement

- Laisser à la personne violentée le choix de quitter le domicile ou d'y rester.
- Créer davantage de places pour les femmes victimes de violences en hébergement d'urgence dans des structures non mixtes, pour des séjours courts de plusieurs jours, et des hébergements pour des durées de plusieurs mois.
- Créer des logements pour l'accueil d'urgence en partenariat avec les bailleurs sociaux.
- Favoriser la possibilité pour les associations de louer dans le parc privé.
- Créer un crédit d'impôt pour les propriétaires louant à des personnes victimes de violences conjugales dans le parc privé.
- Créer une plateforme nationale de recensement des places d'hébergement pour permettre aux victimes qui le souhaitent de changer de région.
- Logement social : passer le bail au nom de la victime dès le prononcé de l'ordonnance de protection.
- Faciliter l'éviction du conjoint violent du domicile, en créant notamment des hébergements pour les auteurs sur le modèle québécois.



Nos propositions

Emploi et travail : favoriser le maintien et le retour à l'emploi

- Créer un congé pour « évènements familiaux graves » dans le code du travail qui permettrait aux victimes de violences de prendre un temps nécessaire dans ses démarches (judiciaire, accompagnement social) et sa reconstruction sociale et psychologique.
- Favoriser la création d'un parcours de retour vers l'emploi spécifique aux victimes de violences conjugales afin d'assurer une meilleure réinsertion professionnelle (parcours emploi compétences).
- Créer une procédure d'alerte et d'accompagnement au sein de l'entreprise pour les personnes victimes de violences conjugales : faire entrer cette question au sein du Plan Santé Travail.
- Sensibiliser le plus grand nombre de salariés et responsables d'entreprises au sujet des violences conjugales.
- Sensibiliser les acteurs de l'emploi : pôle emploi et les missions locales.
- Créer une charte locale entre les entreprises et le département en faveur de la diffusion des informations concernant les violences conjugales au sein des entreprises mais aussi des bonnes pratiques quant à la gestion d'un cas de violences conjugales au sein d'une entreprise.

Violences administratives

- Délivrer un titre de séjour en procédure d'urgence en cas de violences conjugales.
- Proposer des services de traduction au sein des commissariats ou des associations.
- Demander à chaque préfecture de passer une convention avec au moins une association pour l'accompagnement administratif des femmes étrangères victimes de violences.
- Mieux identifier les violences administratives.

Bonnes pratiques

- ✓ *L'association Droits d'urgence a mis en place un protocole de coopération avec la Préfecture de Paris permettant une prise en charge rapide et efficace des dossiers de femmes victimes de violences conjugales. Ce protocole ne repose à ce jour que sur le volontarisme des acteurs de l'association et de la Préfecture – et gagnerait à être formalisé.*



Notre constat

Un parent violent envers son conjoint n'est pas un bon parent. Le Premier ministre l'a affirmé. Nous constatons aujourd'hui des situations inextricables où un père peut avoir tué la mère de ses enfants, mais avoir toujours l'autorité parentale et interdire ainsi tout suivi psychologique pour les enfants. De même, souvent, l'enfant devient l'instrument du contrôle et du continuum de la violence par-delà la séparation. Le moment de passation de bras est le moment le plus dangereux.

La prise en charge, notamment en termes de suivi psychologique, des enfants qui assistent à des situations de violences conjugales n'est pas suffisamment structurée. Il y a une nécessité d'accompagnement et de prise en charge financière. Il est primordial de permettre un suivi psychologique des enfants qui assistent à ces violences : 80% des agresseurs ont connu directement ou indirectement des violences dans le passé.

Nos propositions

Autorité parentale

- **Suspendre l'autorité parentale de manière immédiate en cas de féminicide ou de tentative de féminicide en présentiel. Cette mesure s'appliquera par extension à tous les homicides intrafamiliaux.**
- **Suspendre l'autorité parentale dès le prononcé de l'ordonnance de protection.**
- **Prévoir explicitement dans la loi l'attribution de l'exercice exclusif de l'autorité parentale au bénéfice du parent victime de violences conjugales.**
- **Rendre effectif le retrait de l'autorité parentale en cas de violences conjugales par le juge pénal et civil.**
- **Suspendre le droit de visite et d'hébergement en cas de violences conjugales avérées, en présentiel.**
- **Développer les lieux médiatisés de passage de bras et des lieux sécurisés évitant le contact entre les parents pour l'exercice du droit de visite des enfants.**
- **S'assurer de la prise en compte des violences conjugales au pénal dans les dossiers de non-présentation d'enfants.**
- **Décharger les descendants de l'obligation de pension alimentaire (article 207) en cas d'homicides conjugaux et de manière optionnelle en cas de violences intra-familiales.**



Nos propositions

Accompagnement des enfants

- **Instituer un véritable statut de « victime psycho-sociale » pour les enfants qui assistent à des violences conjugales avec une prise en charge psychologique rapide et pérenne.**
- **Mettre en place un parcours de soin à long terme pour les enfants qui assistent aux violences intrafamiliales, afin de prévenir la reproduction de ce type de schéma relationnel à l'âge adulte.**
- **Accompagner la suspension/le retrait de l'autorité parentale d'un suivi pédopsychiatrique pour les enfants.**
- **Améliorer la coordination pour la prise en charge de ces enfants avec les ARS et places en CMP.**
- **Former au recueil de la parole de l'enfant dans les cas de violences conjugales, qu'il s'agisse des enquêteurs de police, des magistrats, avec l'appui des assistantes sociales et éducateurs.**
- **Renforcer la coopération entre acteurs : juge pénal et juge civil, ASE et associations.**

Bonnes pratiques

- ✓ *Au commissariat de Dijon, la brigade de protection familiale s'est spécialisée sur le sujet : formation des officiers de police et travail en étroite collaboration avec l'assistante sociale : transmission prioritaire des dossiers de violences conjugales si des enfants sont impliqués, formation à la prise de parole des enfants.*



Notre constat

L'impasse reste souvent faite sur la question des auteurs des violences conjugales. Or « sans auteur, pas de victime ». C'est donc également à leur niveau qu'il faut intervenir : pour prévenir le passage à l'acte, pour sanctionner de façon exemplaire ceux qui cèdent à la violence, et enfin pour lutter contre la récurrence.

Nos propositions

Eviction immédiate / hébergement encadré / accompagnement

- **Prononcer l'éviction courte et immédiate du conjoint violent dès les premiers actes signalés à la justice pour provoquer sa prise de conscience, avec mesures d'éloignement des enfants.**
- **Placer et isoler l'auteur en structure dédiée. Créer des unités d'hébergement d'urgence (CHRS) pour les conjoints évincés.**
- **Assurer un suivi individualisé psychologique, social et éducatif du conjoint violent (stages de responsabilisation, addictologie, etc.).**
- **Créer des parcs d'hébergement d'urgence en structure dédiée pour placer et isoler les conjoints violents dès leur éviction, avec la mise en place systématique d'un suivi psychologique individualisé.**

Prévention-détection

- **Mettre en place un numéro d'appel national pour aider les conjoints potentiellement violents à gérer la montée de l'agressivité.**
- **Prévoir une obligation de signalement des situations à risque par les professionnels de santé chargés du suivi de la grossesse. Inclure le futur père dans l'accompagnement prénatal des PMI.**

Coordination-harmonisation

- **Renforcer le soutien financier public aux acteurs de la prise en charge des auteurs de violences conjugales.**
- **Uniformiser les procédures et la coordination entre les acteurs institutionnels, associatifs et médicaux qui interviennent auprès des auteurs au niveau national.**
- **Créer un dossier unique de personnalité accessible à l'ensemble des acteurs judiciaires pour mutualiser leurs informations et favoriser le dialogue.**

Bonnes pratiques

- ✓ *L'association Passible à Grenoble a mis en place un numéro d'appel pour les auteurs.*
- ✓ *L'hébergement du conjoint évincé est coordonné par le procureur, avec l'appui d'une association (APRESS à Vienne, ARAMIS à Clermont-Ferrand) qui assure également un suivi psychologique.*



Notre constat

Les acteurs que nous avons rencontrés ont tous insisté sur la nécessité de coordination et d'information entre les acteurs qui interviennent sur le sujet des violences conjugales. La coordination entre les services de l'État (police, justice, services sociaux, services des urgences hospitalières) et les acteurs associatifs est essentielle pour accueillir efficacement les victimes de violences conjugales et les accompagner de manière pérenne. Selon les situations, une victime peut être amenée à devoir expliquer sa situation plusieurs fois et déposer plusieurs plaintes. Cela nécessite souvent l'action conjuguée de plusieurs acteurs pour faire aboutir une démarche judiciaire

Cette coordination est d'autant plus importante quand des enfants sont impliqués : les enquêteurs de police n'ont pas accès aux dossiers de l'ASE, il y a rarement de communication entre juge aux affaires familiales, juge pénal, services sociaux de la protection de l'enfance et la police. Des réseaux interprofessionnels dédiés existent, mais ils ne couvrent pas l'ensemble de la France et sont peu lisibles.

Par ailleurs, nous avons constaté que de nombreux lieux ou dispositifs ne fonctionnent que par l'action de quelques personnes, voire d'une seule. Quid du devenir de ces structures si les personnes qui les ont créés venaient à partir ? De même, leurs financements sont annuels et leur précarité grande. Beaucoup de temps est perdu dans la recherche de financement.

Nos propositions

Renforcer la coordination des acteurs

- **Mettre en place des réseaux locaux interprofessionnels, au niveau départemental ou infra-départemental permettant la coordination des acteurs. Favoriser le partage d'informations dans le cadre des réseaux interprofessionnels.**
- **Instaurer des échanges automatiques entre la police, la justice, les services sociaux et médicaux pour chaque enquête ouverte.**
- **Mettre en place une convention départementale entre procureur, préfecture et services du département permettant de partager le secret professionnel.**
- **Déroger au secret professionnel en cas de risque sérieux de récidive.**
- **Mettre en place un protocole pour le dépôt de plainte.**
- **Généraliser la désignation dans chaque entité institutionnelle d'un référent en charge des violences conjugales.**
- **Développer les conventions pluriannuelles État – associations.**



Bonnes pratiques

- ✓ A Perpignan a été mise en place une cellule pluridisciplinaire départementale de recueil et de traitement des informations préoccupantes en matière de violences faites aux femmes qui permet de croiser les informations, et qui est fondée sur une convention avec les associations. Elle regroupe autour des associations impliquées les acteurs institutionnels :
 - ✓ Le vice-procureur, animateur et référent en matière de violences aux personnes ;
 - ✓ Les services de la gendarmerie et de la police ;
 - ✓ Un représentant du conseil départemental ;
 - ✓ La déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité femmes-hommes
 - ✓ Un représentant de l'Unité Médico-Judiciaire.
- ✓ Le réseau thionvillois sur les violences faites aux femmes qui existe depuis 18 ans et réunit tous les acteurs. Il y en a deux autres dans le département.

Nos propositions

Centres d'accueil, d'écoute, d'hébergement et de logement des victimes de violences conjugales

- Favoriser la mise en place et le financement de lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation, réunissant plusieurs acteurs.

Bonnes pratiques

- ✓ A Thionville, un Lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation, le LEA, est installé en plein centre-ville, ouvert les jours de marché dans un lieu peu visible, et réunit psychologues, associations, en relation avec la police.
- ✓ A Paris dans le 20^{ème} arrondissement, le point d'accès aux droits géré par Droits d'urgence propose un accueil et un accompagnement renforcé pour les victimes de violences conjugales, permettant une prise en charge globale pour sortir le plus vite possible des violences.



Notre constat

La prévention et les formations à la problématique des violences conjugales est un élément clé permettant d'identifier, d'appréhender mais aussi permettant de mieux accompagner les victimes en ayant les outils, le langage et les réflexes adaptés. Lorsque le contexte familial est violent, on retrouve très souvent des situations analogues à l'âge adulte. Les enfants de ces familles deviennent statistiquement plus souvent des victimes ou des agresseurs.

De plus, les violences conjugales interviennent désormais dès le plus jeune âge. Les réseaux sociaux, la pornographie, la télé-réalité sont autant d'éléments qui vulgarisent la violence, au risque que cela se reproduise dans les jeunes couples.

Nous avons rencontré des acteurs de l'Éducation nationale qui se sentent parfois démunis face à ces situations et ne savent pas comment les appréhender. L'éducation a donc un rôle certain dans la lutte contre les violences conjugales. Il est ainsi primordial de former et sensibiliser afin qu'une prise en charge adaptée soit possible. L'accent doit être mis sur l'existence de véritables politiques de prévention en matière de violences conjugales en milieu scolaire.

Le manque de formation explique la difficulté qu'ont les enseignants, le personnel médical, les services de police et de gendarmerie à aborder ce sujet avec les victimes. Les victimes doivent pouvoir être écoutées, être accompagnées et se sentir en sécurité lorsqu'elles se tournent vers les différents acteurs. La formation de ces différents acteurs est donc plus qu'essentielle.

Nos propositions

Prévention

- **Faire du 3919 un numéro accessible 24h/24, adapté à tous les territoires de la République.**
- **Soutenir les numéros locaux d'écoute dans les Outre-Mer.**
- **Mieux diffuser la plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles.**
- **Disposer d'un document départemental/local d'information dédiée aux violences conjugales et faire un travail de recensement et de mise à jour de l'ensemble des contacts.**
- **Intégrer le sujet de la lutte contre les violences conjugales dans le contrat d'intégration : inclusion d'un module obligatoire sur l'égalité Femmes/Hommes et les violences conjugales au cours de « Valeurs de la République » et prévoir une uniformisation nationale de ces cours.**
- **Intégrer la question de la sensibilisation aux violences dans les conventions Etat – Rectorat.**
- **Prévoir un module d'information et de sensibilisation à l'occasion du service national universel.**

Formation

- **Rendre la formation sur les violences conjugales obligatoire dans la formation des professionnels du secteur médico-social.**
- **Systématiser une à deux journées de formation pour chaque point d'entrée et chaque point d'accompagnement dans le parcours d'une femme victime de violence (notamment dans le secteur médical).**
- **Former les professionnels des services de police et de gendarmerie et mettre à leur disposition les outils techniques nécessaires (pour détecter un logiciel espion par exemple), afin de faciliter le dépôt de plainte et l'enregistrement des preuves en matière de violences numériques notamment.**



Nos propositions

Education

- Introduire un volet sur les violences dans les programmes scolaires.
- Créer des campagnes de sensibilisation et d'information, notamment à destination des élèves de collèges.
- Généraliser les « Jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants » du service civique dans les collèges et lycées.
- Accentuer la présence des infirmières et psychologues scolaires dans tous les établissements afin de favoriser les lieux d'écoute et d'accompagnement dans le milieu scolaire.
- Prévoir la possibilité pour les psychologues scolaires de dédier une heure de prévention sur les violences conjugales sur les trois heures d'éducation sexuelle obligatoires.
- Mettre en place un « passeport internet » dès l'école primaire pour sensibiliser les plus jeunes à l'éthique numérique afin de lutter contre les cyberviolences.
- Mettre en place une formation spécifique aux violences intra familiales dans les INSPE, en préparant les futurs enseignants à appréhender ce genre de cas, et à les traiter avec les outils adaptés.
- Créer des campagnes de sensibilisation et d'information des personnels éducatifs, tout au long de leur carrière.
- Accompagner les professeurs dans le cadre des signalements.

Bonnes pratiques

- ✓ SOS Krya (Martinique) : ligne d'écoute et de prévention de la souffrance psychique, des psychotraumatismes et du risque suicidaire.
- ✓ Collège Jean Moulin à Marmande : Un moment d'échange et de pédagogie est consacré entre les élèves et les enseignants sur le ressenti des élèves en rentrant de la récréation – Échanges et expression des émotions suite à des événements violents survenus pendant la pause.
- ✓ Plateforme droitdirect.fr : plateforme numérique d'accompagnement des victimes de violences conjugales, pour le moment mise en place sur l'arrondissement de Montreuil-sur-Mer dans le Pas-de-Calais.
- ✓ Guide d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales mis en place par la mairie du 20ème arrondissement de Paris à destination des professionnels : recommandation sur l'accueil des victimes, recueil des preuves, départ du domicile, accompagnement des enfants et principales coordonnées.
- ✓ Violentomètre : Outil mis en place par les Observatoires des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis et de Paris permettant de savoir si sa relation amoureuse est basée sur le consentement et ne comporte pas de violences. Présenté sous forme de règle, le violentomètre rappelle ce qui relève ou non des violences à travers une gradation colorée et indique les dispositifs d'aide et d'écoute.

LES FRANÇAIS VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES À L'ÉTRANGER



Notre constat

L'INSEE compte 3,4 millions de Français dans le monde. Ils sont sans doute plus. La situation d'expatriation peut être un accélérateur de tensions au sein du couple et un facteur aggravant pour les violences conjugales. La victime se retrouve alors isolée, et complètement dépendante de son conjoint : éloignement géographique des proches, méconnaissance de la langue et de la culture du pays, parfois sans ressources financières, visa de séjour ou de travail qui peut dépendre de celui du conjoint.

Trop souvent, les dispositifs d'aide, de soutien et d'accompagnement sont méconnus des victimes. Le personnel consulaire n'est pas formé. L'accompagnement doit pouvoir se faire également lors du retour en France. Les victimes et les enfants se retrouvant trop souvent démunis, sans emploi, sans hébergement, sans effets personnels et sans justificatif permettant certaines démarches administratives.

Nos propositions

Améliorer l'information et la prévention sur les risques de l'expatriation

- **Évaluer et renforcer les dispositifs de « première écoute »** : diffuser le numéro d'aide aux victimes d'infractions, très largement méconnu, accessible depuis l'étranger, piloté par la fédération France Victime en partenariat avec le ministère de la justice.
- **Appuyer le travail engagé par le ministère des Affaires étrangères** en matière de mise en place d'un répertoire par pays recensant les bonnes pratiques, les relais locaux, les lieux et les professionnels ressources, pouvant être largement diffusé et mobilisé par différents acteurs.
- **Appuyer la mise en place au sein du ministère des Affaires étrangères et du réseau des établissements français à l'étranger d'une formation dédiée sur les violences familiales**, pour mieux les détecter et assurer une « première écoute ».
- **Mettre en place un référent « violences conjugales »** dans les consulats, avec une priorité sur les pays dont la législation et les dispositifs locaux ne permettent pas aux victimes de bénéficier d'une prise en compte.
- **Inciter les entreprises pourvoyeuses de contrats d'expatriation à mieux accompagner les situations de séparation à l'étranger.**



Nos propositions

Renforcer les aides familiales à l'étranger

- Favoriser l'exportation à l'étranger des allocations familiales et des aides à la compensation du non-versement des pensions alimentaires. Un changement de législation permettant un accès facilité des Français à l'étranger à ces dispositifs (dont l'attribution serait piloté par les services sociaux des consulats).
- Mettre en place un réseau d'avocats spécialisés en droit international, consultable gratuitement par les victimes de violences conjugales.
- Inciter les entreprises pourvoyeuses de contrats d'expatriation à mieux accompagner les situations de séparation à l'étranger.

Mieux accompagner le retour en France

- Travailler sur les questions de l'hébergement, l'accompagnement administratif, l'aide à la réinsertion, qui constituent des enjeux importants pour les victimes de violences conjugales à l'étranger dont le retour en France est le dernier recours et intervient souvent dans l'urgence.

Bonnes pratiques

- ✓ *A ce jour, un groupe Facebook permet aux personnes confrontées à l'étranger à des situations de violences conjugales de s'entraider.*

**Des propositions
construites
avec les acteurs
du terrain**

Dijon | Bourgogne-Franche-Comté | 3/10

Perrine GOULET et Fadila KHATTABI

Les enfants dans les situations de violences conjugales.

Moments clés du déplacement :

- *Dijon - Commissariat de Police de Dijon* : Visite du service de Brigade de Protection Familiale, découverte du système de réception des appels des téléphones grand danger, table ronde avec les agents du service
- *Dijon - Agence de Solidarités famille 21* : Présentation des services départementaux et échanges avec les acteurs sociaux de la protection de l'enfance
- *Dijon* - Table ronde avec tous les acteurs impliqués dans les violences conjugales sur les enfants dans les situations de violences conjugales



Perpignan & Castres | Occitanie | 4 & 21/10

Laurence GAYTE et Jean TERLIER

Lutte contre les violences conjugales : L'Espagne, un exemple à suivre ?

Moments clés du déplacement :

- *Perpignan - Centre d'information sur les droits des femmes et de la famille* : Visite et échanges avec les membres de l'association et des victimes de violences conjugales sur les dispositifs mis en place sur la lutte contre les violences conjugales.
- *Perpignan* : Colloque-débat sur les mesures qui ont permis l'amélioration du traitement des violences conjugales chez nos voisins européens en présence de représentants associatifs et des services publics et réflexion aux éventuelles applications de ces mesures en France.
- *Perpignan - Palais de justice* : Pièce de théâtre reconstituant un procès pénal relatif aux violences conjugales suivi d'un débat avec la salle, les comédiens et des professionnels du droit.
- *Castres, 21/10 - Chambre du Commerce et de l'Industrie* : Atelier sur les moyens à mettre en œuvre pour lutter contre les violences conjugales et échanges sur le dispositif d'ordonnance de protection.



14 SEANCES DE TRAVAIL EN RÉGIONS

Roubaix | Hauts-de-France | 7/10

Dimitri HOUBRON et Catherine OSSON

Mieux détecter les violences et faciliter les dépôts de plainte.

Moments clés du déplacement :

- *Roubaix - Foyer de Belfort* : Échanges entre policiers, personnels médical et judiciaire en vue de dégager des pistes pour encourager, simplifier et rendre plus efficace le dépôt de plainte pour violences conjugales
- *Roubaix - Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Accueil Fraternel Roubaisien* : Table ronde et échanges sur les conditions de création d'un « réseau de détection » de violences, en prise avec le quotidien d'une femme pouvant être victime de violences conjugales



Tours | Centre-Val-de-Loire | 11/10

Philippe CHALUMEAU et Fabienne COLBOC

L'égalité de traitement à l'information et à l'accès aux services sur tous les territoires y compris auprès de personnes vulnérables et des enfants.

Moments clés du déplacement :

- *Centre d'accueil des femmes victimes de violence* : Visite en présence des acteurs de la sécurité publique, de la justice et de la santé publique, et les signataires de la convention
- *SOS médecins* : Réunion avec les acteurs de la santé et de la prévention et les signataires de la convention
- *Commissariat de Tours* : Visite et rencontre avec les fonctionnaires de police en charge des plaintes
- *CHU de Tours* : Visite de l'institut médico-légal et des unités médico-judiciaires
- Visite et table ronde des associations d'aide aux victimes, France Victimes et Planning Familial
- *Centre de vie du Sanitas* : Atelier sur le thème des violences familiales et focus sur les violences qui touchent les personnes vulnérables



14 SEANCES DE TRAVAIL EN RÉGIONS

Rouen | Normandie | 11/10

Sira SYLLA et Stéphane TRAVERT

Les bénéficiaires de la coordination des acteurs associatifs et des services publics dans la prise en charge des victimes de violences conjugales.

Moments clés du déplacement :

- *Elbeuf - Centre Hospitalier Intercommunal* : Rencontre avec l'équipe mobile hospitalière d'aide aux victimes de violences conjugales et des urgences, échanges avec les équipes du CHI sur la question de la formation du personnel hospitalier sur la détection des victimes de violences conjugales.
- *Elbeuf - Table ronde sur l'articulation et la coordination entre les services publics et les secteurs associatifs dans la prise en charge des victimes de violences conjugales* en présence de représentants de la police, du barreau de Rouen et des membres du secteur associatif.



Argenteuil & Paris 20^e | IDF | 14/10

Laetitia AVIA et Fiona LAZAAR

L'efficacité des droits et de la réponse pénale.

Moments clés du déplacement :

- *Argenteuil - Maison du droit et de la Justice* : Table ronde sur les dispositifs ordonnance de protection, téléphone grave danger, bracelet anti-rapprochement, en présence de représentants du parquet, de la police nationale, des associations et d'avocats.
- *Paris - Commissariat du 20^{ème} arrondissement* : Parcours et accueil de la victime au sein du commissariat et présentation du dispositif renforcé de prise en charge des violences conjugales.
- *Paris - Point d'accès au Droit du 20^{ème} arrondissement PAD20* : Accompagnement juridique et suivi des victimes par l'association Droits d'urgence



14 SEANCES DE TRAVAIL EN RÉGIONS

Marmande | Nouvelle Aquitaine | 17/10

Alexandre FRESCHI et Sophie PANONACLE

La prévention des violences conjugales par l'éducation en milieu scolaire.

Moments clés du déplacement :

- Marmande - Cité de la Formation : Table-ronde sur la prévention des violences conjugales par l'éducation en milieu scolaire en présence de représentants de l'éducation nationale, du secteur associatif et des représentants des services publics.
- Marmande - Ecole primaire Labrunie et collège Jean Moulin : Présentation du projet d'établissement "communication et non-violence" et échanges avec les élèves sur la prévention des violences conjugales en milieu scolaire.
- Marmande - Amphithéâtre de la Cité de la Formation : Atelier législatif et échanges citoyens autour de la problématique de la prévention des violences conjugales dès le plus jeune âge à l'école.



Le Mans | Pays de la Loire | 18/10

Damien PICHEREAU et Stella DUPONT

Violences conjugales et vie professionnelle : comment détecter et accompagner les victimes

Moments clés du déplacement :

- Table ronde sur l'émancipation par l'emploi des victimes de violences conjugales : identifier clairement les freins et proposer des solutions concrètes
- Table ronde sur le tabou des violences conjugales au travail ; favoriser la réussite du projet professionnel des victimes afin d'oeuvrer à leur émancipation
- Atelier législatif ouvert au public, avec Marlène Schiappa, secrétaire d'Etat en charge de l'Egalité entre les femmes et les hommes et le lutte contre les discriminations



14 SEANCES DE TRAVAIL EN RÉGIONS

Aix-en-Provence | Sud | 18/10

Alexandra LOUIS et Cécile MUSCHOTTI

Comment fédérer et mobiliser les accompagnants et témoins en matière de violences conjugales ?

Moments clés du déplacement :

- Aix-en-Provence - Association *Le Relai des Possibles* : Visite et échanges sur le dispositif d'hébergement d'urgence de l'association pour les femmes victimes de violences conjugales et leurs enfants.
- Aix-en-Provence - *Faculté de droit* : Table ronde sur la problématique des accompagnants et des témoins de violences avec échanges sur les sujets de la coordination de l'action des professionnels, le partage des informations, le recueil des preuves, la mobilisation de l'entourage et l'hébergement des victimes en présence d'acteurs de la justice, de représentants de la police nationale et d'associations d'aide aux victimes de violences conjugales.
- Aix-en-Provence - *Faculté de droit* : Atelier citoyen sur la problématique des accompagnants et témoins de violences conjugales.



Redon | Bretagne | 18/10

Gaël LE BOHEC, Graziella MELCHIOR et Erwan BALANANT

Les violences conjugales en milieu rural.

Moments clés du déplacement :

- Inauguration de l'entrée de la gare de Redon au nom de Anne Catherine, photographe redonnaise
- Redon - *Gendarmerie* : Visite et échanges avec les gendarmes
- Table ronde « Violences conjugales en milieu rural » avec les acteurs du territoire
- Redon - *Centre Hospitalier* : Visite et échanges avec les professionnels de santé
- Table ronde Grand Public avec témoignages et échanges avec la salle
- Diffusion du film « Jusqu'à la garde » de Xavier Legrand



14 SEANCES DE TRAVAIL EN RÉGIONS

Thionville & Metz | Grand Est | 21/10

Nicole TRISSE et Isabelle RAUCH

Mieux répondre aux besoins des acteurs mobilisés dans la lutte contre les violences faites aux femmes : partenariats et formation.

Moments clés du déplacement :

- Thionville : visite de Léa, lieu d'accueil et d'écoute inter-associatif et échanges en mairie sur les atouts, les limites et les besoins nouveaux du travail partenarial, pour une meilleure efficacité dans la prévention, la détection et l'accompagnement des femmes
- Metz : visite du centre d'accueil et d'hébergement d'urgence de l'AIEM ; échanges sur les besoins d'information et de formation des différents acteurs;
- Metz : atelier législatif



Lyon | Rhône Alpes | 24 et 25/10

Olga GIVERNET et Caroline ABADIE

Traiter les auteurs de violences conjugales : de la prévention à la condamnation.

Moments clés du déplacement :

- Palais des sports de Gerland : Atelier citoyen
- Métropole du Grand Lyon : Tables rondes sur “ Condamnation : punir et faire prendre conscience” et sur “Accompagnement : arrêter l'escalade et prévenir la récidive”



Guadeloupe & Martinique | Outre-Mer | 20 au 23/10

Raphaël GERARD

Insularité et violences conjugales.

Moments clés du déplacement :

21 octobre – Guadeloupe :

- Rencontre du recteur de Guadeloupe et de l'inspecteur d'académie : présentation des démarches entreprises par le rectorat en matière de prévention et de sensibilisation dans les écoles (collèges et lycées)
- Visite de la plaque commémorative en mémoire des femmes victimes de violences, Baie Mahault
- Rencontre du directeur départemental de la sécurité publique
- Échanges avec les membres des associations La Soulagerie, FORCES et de l'Observatoire féminin de Guadeloupe, Pointe-à-Pitre
- Table ronde, Pointe-à-Pitre

22 octobre – Martinique :

- Participation à la conférence-débat organisée par l'ALEFPA (Association laïque pour l'éducation, la formation, la prévention et l'autonomie) à l'occasion de leur 60^{ème} anniversaire – Amphithéâtre de l'Institut Martiniquais des Sports, Le Lamentin. Présentation des mesures de prise en charge de l'ensemble des acteurs dans le cadre de violences conjugales.
- Visite de la maison de Solange à Fort-de-France, espace de proximité, en accès libre, accueillant les femmes de plus de 18 ans en détresse et victimes de violences.
- Pose de la première pierre du Pôle d'Hébergement et de Logement pour Femmes en Détresse - Fort-de-France. Partenariat entre l'ALEFPA, la SIMAR, maître d'ouvrage, impliqué dans l'accueil de publics défavorisés, l'État, la CTM (collectivité territoriale de Martinique) et la CAF.
- Table-ronde à Madiana, Schoelcher.
- Échanges avec la sous-préfète déléguée à la Cohésion Sociale, Le Lamentin. Présentation des démarches entreprises par la préfecture et des partenariats mis en place avec les associations.

23 octobre – Martinique

- Présentation de la ligne d'écoute SOS KRIZ



14 SEANCES DE TRAVAIL EN RÉGIONS

Français de l'étranger | 04, 17 & 18/10

Amélia LAKRAFI et Samantha CAZEBONNE

Les Français victimes de violences conjugales à l'étranger.

Moments clés du déplacement :

- *Vendredi 4/10 - Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères* : Réunion de travail avec une vingtaine de Conseillers consulaires (élus locaux des Français établis hors de France), représentant tous les continents.
- *Jeudi 17/10 - Assemblée nationale* : Réunion de travail avec des membres du groupe privé facebook « expats nanas : séparées, divorcées ».
- *Vendredi 18/10 - Assemblée nationale* : Réunion de travail avec le service de la protection des droits des personnes du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et présentation des actions mises en œuvre par le Quai d'Orsay sur ce sujet.



ANNONCES DU PREMIER MINISTRE 3 SEPTEMBRE 2019

Protéger les femmes victimes de violences en les mettant à l'abri

- **1 000 nouvelles places d'hébergement et de logement temporaires à partir du 1er janvier 2020**
250 nouvelles places créées en 2020 dans les centres d'hébergement d'urgence et 750 places bénéficiant de l'allocation de logement temporaire.
- **Accès des femmes victimes de violences à la garantie Visale**
Caution locative gratuite pour trouver un logement plus facilement.
- **Lancement d'une plateforme de géolocalisation à destination des professionnels afin d'identifier rapidement les places d'hébergement réservé disponibles à proximité**

Protéger les femmes victimes de violences en les éloignant réellement de leurs agresseurs

- **Mise en place d'un dispositif électronique anti-rapprochement dans les 48 heures après le prononcé de la mesure dans le cadre d'une ordonnance de protection ou d'un contrôle judiciaire**

Garantir aux femmes victimes de violences une protection tout au long de la chaîne pénale

- **Lancement d'un audit de 400 commissariats et gendarmeries**
Détecter des dysfonctionnements qui existeraient à certains endroits et d'y remédier, avec un focus particulier sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap.
- **Mise en place d'une grille d'évaluation du danger dans tous les services de police et de gendarmerie**
Eviter les mains courantes et d'encourager au dépôt de plainte.
- **Généralisation de la possibilité de déposer plainte dans les hôpitaux**
- **Mise en place d'un retour d'expérience au niveau local suite à un féminicide**

Protéger la mère et ses enfants en limitant l'exercice de son autorité parentale par le père violent

- **Possibilité pour le juge pénal de suspendre ou d'aménager l'exercice de l'autorité parentale**
- **Suspension de plein droit de l'autorité parentale en cas de féminicide dès la phase d'enquête ou d'instruction**

Grenelle

EN RÉGIONS

Grenelle

EN RÉGIONS